

Proposition présentée par les députés:

M^{me} et MM. Georges Letellier, Caroline Bartl, Claude Marcet, Robert Iselin, Jacques Pagan, Yvan Galeotto et Gilbert Catelain

Date de dépôt: 24 mai 2004

Messagerie

Proposition de motion

invitant le Conseil d'Etat à présenter un plan d'action contre les tags et autres salissures « La propreté ça change la vie »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que la propreté induit la confiance et qu'elle est le témoignage du respect que l'on porte à autrui et à son environnement ;
- que certains moyens d'expression, comme les tags ou les graffitis sont porteurs de symboles contraires, exprimant la chienlité, l'irrespect, le laisser-aller et le laxisme du principe décadent institué en mai 68, selon lequel il serait « interdit d'interdire » ;
- que, victime de ce slogan, Genève autrefois symbole de « propreté suisse » a perdu son aura, notamment par la faute des tags qui recouvrent les murs de nos quartiers ;
- que beaucoup de citoyens genevois ont honte de leur ville et que les visiteurs venant constater la « fameuse propreté suisse » repartent avec une image de la « Genève Internationale » fort éloignée de celle qu'ils imaginaient ;
- qu'il convient de restaurer pour Genève une image d'elle-même qui soit nette et positive, étant rappelé que notre économie, aujourd'hui vacillante, s'est construite sur des valeurs positives comme le respect et le sérieux, fondement de la qualité des prestations offertes,

invite le Conseil d'Etat à

- présenter rapidement au Grand Conseil un projet de loi enrichissant le droit pénal cantonal d'une disposition spécifique consacrée aux « tags » et autres « graffitis » ;
- adopter une politique répressive efficace, aux fins de faire sanctionner les auteurs de ces déprédations, et d'actionner, cas échéant, les responsabilités parentales lorsque celles-ci sont défaillantes ;
- lancer une campagne d'incitation au nettoyage auprès des propriétaires d'immeubles, victimes de déprédation, en les encourageant par des aides sous forme d'allègements fiscaux ;
- lancer une campagne d'affichage « GENÈVE VILLE PROPRE », « LA PROPRIÉTÉ ÇA CHANGE LA VIE » en toutes langues utiles ;
- agir par une campagne de sensibilisation dans les établissements scolaires rappelant clairement aux enfants et « ados » les limites de leurs droits, ainsi que leur devoir de respecter autrui ;
- informer désormais annuellement le Grand Conseil sur l'état de la situation des tags à Genève, des mesures prises, ainsi que des résultats obtenus.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La population éprouve un raz le bol bien compréhensible, doublé d'un profond découragement, face à l'allure sale et dégradée de notre canton, d'une part, face à l'inaction apparente des pouvoirs publics à cet égard, d'autre part.

Alors que la Ville et le Canton se livrent à une traque ostentatoire et systématique des automobilistes en infraction, des contrevenant de nature différente semblent jouir d'une immunité incontestée.

Du côté des jeunes auteurs, cette immunité constatée a créé un sentiment de quasi licéité s'agissant de « taguer » ou de « graffiter » sur la propriété d'autrui.

Il convient d'autant plus de mettre fin à une situation que les pouvoirs publics n'auraient jamais du laisser s'installer, que nos voisins français ont clairement fait savoir que le tag était un délit et qu'ils le répriment aujourd'hui effectivement, encourageant ainsi un possible tourisme transfrontalier lié à une activité qui semble ne pas être poursuivie à Genève.

Pour le surplus, le motifs à l'appui de la présente motion résultent de ses considérants.

Au bénéfice des explications qui précèdent, les auteurs du présent projet de motion vous remercient de lui réserver un accueil favorable.